

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2008

Date de convocation : 18 février 2008

L'an deux mille huit, le vingt sept février à dix huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venterol sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Marc DUPLAN absent excusé et Mr Jean-Marc CHANRION absent.

Monsieur Jean-Claude GRAS a été nommé secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 29 janvier deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

Notamment, M. le Maire précise concernant la convention qui devait être signée avec l'Education Nationale pour l'accueil des enfants des écoles primaires pendant les grèves des enseignants que le sujet devra être abordé avec la prochaine municipalité. M. le Maire ne souhaite pas compromettre les bons rapports qui existent avec l'équipe enseignante de Venterol et la municipalité.

Par ailleurs, pour compléter le vote des subventions aux associations du dernier conseil, le conseil octroie à l'unanimité une subvention de 400 € pour l'AVAM afin de poursuivre les cours de piano.

Concernant les demandes d'aide alimentaire reçues en mairie, Mme Nicole BOUET précise qu'une épicerie sociale va voir le jour courant 2008 sur le territoire de la C.C.V.E.. Par contre, dans l'attente de cette ouverture il est proposé de souscrire au Secours Catholique afin que les habitants de Venterol dans le besoin puissent en bénéficier, cette subvention sera de 125 €. Mme Nicole BOUET précise que ces aides sont accordées après contrôle des ressources. Adopté à l'unanimité.

2) Prix de l'eau 2008 : Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité avec une abstention.

	Usagers non raccordés à l'assainissement	Usagers raccordés à l'assainissement
Abonnement Compteur	67.00 €	67.00 €
Abonnement Assainissement		44.00 €
m ³ d'eau	1.25 €	1.25 €
m ³ d'eau assaini		0.85 €
Redevance pour modernisation des réseaux		0.13000 €
Redevance pollution domestique	0.19 €	0.19 €
Coût pour une consommation de 120 m ³	239.80 €	401.40 €
Soit Prix moyen en € du m ³ d'eau	2.00 €	3.35 €

L'instauration des deux nouvelles redevances (pour modernisation des réseaux et de pollution domestique) qui seront reversées à l'Agence de l'Eau ont un fort impacte sur le prix de l'eau, l'augmentation de la part communale ayant été moindre afin d'éviter une trop forte hausse.

M. Lucien MAURY propose une tarification graduelle. C'est-à-dire que le prix de l'eau serait croissant en fonction des m³ d'eaux consommés. Le prix serait plus important pour ceux qui consomment plus. M. le Maire explique que cette tarification pénaliserait les habitations principales et avantagerait les résidences secondaires qui consomment moins. Or l'été, en période de sécheresse, est la saison où l'on compte le plus d'estivants. La seule solution juste serait d'établir deux facturations, l'une l'hiver et l'autre l'été.

3) Service des Eaux :

a) Compte administratif :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2007	106 138,00 €	115 632,07 €	+ 9 493,98 €
Résultat antérieur reporté (2006)			75 148,63 €

Résultat à affecter	84 642,61 €
----------------------------	--------------------

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2007	239 205,97 €	187 101,41 €	- 52 104,56 €
Résultat investissement reporté		14 904,50 €	+ 14 904,50 €
Total	239 205,97 €	202 005,91 €	- 37 200,06 €

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, soit 84642,61 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2008.

c) Budget Primitif :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2008	123 735,00 €	112 987,00 €
Résultat antérieur reporté (2007)		84 642,00 €
Total	123 735,00 €	197 629,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2008	83 287,00 €	153 535,00 €
Déficit d'investissement reporté 2007	52 105,00 €	
Total	135 392,00 €	153 535,00 €

4) Commune :

a) Compte Administratif :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2007	299 186,80 €	398 053,18 €	98 866,38 €
Résultat antérieur reporté (2006)			242 481,41 €
Résultat à affecter			341 347,79 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2007	198 155,08	149 241,39	- 48 913,69 €
Résultat antérieur reporté (2006)			- 103 645,93 €
Solde d'exécution			- 152 559,62 €
Restes à réaliser	102 630,00 €	168 056,00 €	65 426,00 €
Besoin de Financement			- 87 133,62 €

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, soit 341 347,79 €, décide d'affecter 87 133,62 € à la section d'investissement, le solde disponible, d'un montant de 254 214,17 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2008.

c) Budget Primitif :

M. le Maire présente le budget primitif et précise que n'ayant pas reçu la notification des bases pour les 4 taxes, la prochaine municipalité devra les voter sachant que le budget primitif a été estimé en fonction de l'année 2007. Il sera possible de prendre une décision modificative pour réajuster le budget.

Pour l'année 2008 il est prévu la transformation de la salle Duplan en appartement, l'aménagement et sécurisation devant l'école, l'acquisition d'un véhicule.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2008	353 348,00 €	398 300,00 €
Virement à la section d'investissement	126 289,00 €	
Excédent 2007		254 214,00 €
Total	479 637,00 €	652 514,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2008	335 130,00 €	361 401,00 €
Résultat antérieur reporté (2007)	152 560,00 €	
Besoin de financement		87 133,00 €
Virement de la section de Fonctionnement		126 289,00 €
Total	487 690,00 €	487 690,00 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs et les budgets primitifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.